

**REGLEMENT DU CONCOURS  
MILAN PRESSE  
« JOURNAL D'UNE GROSSE NOUILLE »**

**Article 1 : Société organisatrice**

MILAN PRESSE, Société par Actions Simplifiée au capital de 4.000.000 Euros, dont le siège est situé 1 Rond-point du Général Eisenhower 31101 Toulouse Cedex 9 organise du 14 juillet 2025 au 20 juillet 2025 inclus (ci-après « la Date de Clôture »), un concours intitulé « **Journal d'une grosse nouille** » (ci-après le « Concours »).

**Article 2 : Conditions de participation**

Ce Concours s'adresse aux enfants de 9 à 15 ans au plus à la Date de clôture du Concours.

Sont exclus de ce Concours le personnel de la société Milan Presse, ses filiales et ses prestataires intervenant sur le Concours, ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leur conjoint.

Il est toutefois impératif que le mineur qui souhaite participer Concours soit inscrit par l'intermédiaire de ses parents. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur (père et/ou mère, ou représentant légal). Toute participation d'une personne mineure est donc effectuée sous l'entière responsabilité du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale. La société organisatrice se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, a fortiori lors de l'attribution des lots. La société organisatrice serait contrainte de disqualifier tout mineur qui serait dans l'incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis. Dans ce cas, tout gain potentiellement obtenu durant le Concours serait immédiatement annulé.

**Article 3 : Déroulement du Concours**

Le Concours se déroule de la manière suivante :

- **les participants doivent remplir le formulaire en ligne sur [juliemag.com](http://juliemag.com). Un tirage au sort sera organisé le lundi 21 juillet pour déterminer les 8 gagnants.**

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

Le présent concours n'étant pas une loterie commerciale, les frais de participation au Concours ne sont pas remboursés.

**Article 5 : Définition des lots**

**Les 8 gagnants tirés au sort remporteront chacun un exemplaire du livre « Journal d'une grosse nouille : une petite sœur dans le pétrin » ainsi qu'un bracelet.**

**Article 8 : Utilisation des données personnelles**

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par Milan Presse. À défaut, les participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées, le cas échéant, aux prestataires les traitant.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort à l'adresse suivante, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité : Milan Presse, 1 Rond-Point du Général Eisenhower – 31101 Toulouse Cedex 9.

**Article 9 : Responsabilité de la société organisatrice**

La participation au Concours pouvant être réalisée par le biais d'Internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive :

- De toutes informations diffusées sur les services consultés,
- De la transmission des données,
- De la saturation du réseau,
- Des éventuelles interruptions de serveurs,
- En cas de défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques,
- En cas de pertes de données,
- Des conséquences de tout virus ou bogue informatique,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours.

Le Concours pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de la société organisatrice rendant impossible le maintien du Concours en ligne, tels que exigences d'autorités de toute nature, hacking, piratage, etc...

La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenue pour responsable si le présent Concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelle que raison que ce soit.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

#### **Article 10 : Application du Règlement**

La participation à ce Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la Date de Clôture du Concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice.

Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **Article 11 : Mise à disposition du règlement**

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site <https://www.juliemag.com> et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Milan Presse  
Rédaction JULIE  
Concours « Journal d'une grosse nouille »  
1 Rond-point du Général Eisenhower  
31101 Toulouse Cedex 9.